CONFERENCE DE PRESSE DU BLOC REPUBLICAIN

- Mesdames et Messieurs les Journalistes ;
- Mesdames et Messieurs ;

Nous avons décidé de vous rencontrer pour vous entretenir de l'audience accordée le 22 Janvier 2024, au Groupe Parlementaire « Bloc Républicain », par le Président de la République, Son Excellence Patrice TALON.

Comme vous le savez déjà, ce jour-là nous étions le troisième et dernier Groupe Parlementaire invité et reçu par le Président de la République au palais de la Présidence de la République.

À l'entame de l'audience, le Président de la République nous a exposé les motifs de l'invitation de tout le Groupe Parlementaire Bloc Républicain. Il s'agissait essentiellement, de nous exprimer son souhait et son profond attachement à la recherche permanente de voies consensuelles, dans l'étude des dossiers à l'Assemblée Nationale. C'est ce qui justifie qu'il ait reçu chaque Groupe Parlementaire de l'Assemblée de l'Assemblée.

De même, il tenait à clarifier un point important du débat dans l'opinion en ce moment, sur la modification de la Constitution en vue de s'éterniser au pouvoir. Le Président, en prenant à témoin tous les membres du Groupe PBR sur le fait qu'il a rappelé constamment à tous, qu'il n'est pas question qu'il brigue un troisième mandat, a réitéré cette position qu'il avait déjà fait mentionner dans la constitution à l'article 42, en le reformulant comme suit : En aucun cas, nul ne peut de sa vie, faire plus de deux mandats présidentiels.

Le Président de la République a exprimé son opposition et son désintérêt formels, à toute révision opportuniste de la constitution notamment, dans le dessein d'un troisième mandat. Il a appelé les membres du Groupe Parlementaire à relayer cela afin d'éviter de ternir gravement l'image de notre pays et le déclasser sans raison, au rang des pays qui ont cette pratique démocratiquement inadmissible chez nous.

Il a saisi l'occasion pour inciter le Groupe Parlementaire à privilégier la recherche de voies consensuelles à l'occasion de l'étude des dossiers à l'Assemblée. C'est dans cet ordre d'idée qu'il a souhaité qu'autour de l'étude

de la dernière décision de la Cour constitutionnelle relative au parrainage des candidats à l'élection présidentielle, le GPBR adopte une démarche consensuelle.

Invité à prendre la parole pour s'exprimer au nom de ses collègues, le Président du Groupe Parlementaire Bloc Républicain, le Député Assan SEIBOU, après avoir remercié le Président et présenté les vœux du Groupe, a salué cette démarche pédagogique du Président, et surtout la réaffirmation clarifiante qu'il a apportée, sur cette rumeur pernicieuse entretenue dans l'opinion, autour du troisième mandat qui serait en téléchargement.

Le Président du Groupe parlementaire a saisi l'occasion pour apporter l'analyse et la position du Groupe, sur certaines préoccupations telles qu'il ressort de l'exposé liminaire du Président de la République :

1- Sur la dynamique consensuelle à l'Assemblée, le Président du Groupe parlementaire a indiqué que la position du Groupe est concordante avec celle souhaitée par le Président de la République, car elle correspond à sa ligne de conduite au sein de l'institution. Il a promis toutefois, de renforcer cette dynamique.

2- Concernant la Décision de la Cour Constitutionnelle pour laquelle, elle a enjoint à l'Assemblée d'opérer des corrections dans le code électoral en vue de préserver le principe de l'égalité dans le parrainage des candidats à l'élection présidentiel, le GPBR a estimé que la question lui parait plus complexe. Le souci qui a conduit aux programmations des dates et de l'ordre des élections auxquelles ces parrainages sont attachés, soulève de nombreuses autres préoccupations qui semblent remettre en cause les idéaux d'un régime politique présidentiel dont l'élection présidentielle est la base. C'est pour cette raison qu'il faut plutôt rechercher des solutions plus globales, sans remettre en cause les idéaux et les principes des réformes. Le GPBR approuve le principe de légitimité et de l'égalité soulevé par la Cour et pense qu'il faut l'appréhender globalement. Pour cela, tout en pensant que la solution doit aller dans le sens crédibiliser le vote des Députés et des Maires en exercice, il croit qu'il faut éviter une résolution parcellaire du problème.

3- La révision de la constitution ne devrait pas être un crime, dans la mesure où elle peut comporter des nécessités de correction et d'induction de réformes que prescrivent les situations et les difficultés de gouvernance. Tout en marquant son accord absolu avec la position du Président de la République, le

GPBR estime que le Président et le peuple devraient accepter des corrections éventuelles qui seraient sans incidence sur les points fondamentaux, notamment le nombre de mandats.

En réponse à l'intervention du PGPR, le Président de la République a réaffirmé qu'il n'est demandeur d'aucune modification de la Constitution. Et si les députés soulevaient des nécessités de corrections utiles, ils sont libres ; mais il combattra tout ce qui touchera au nombre de mandats et les autres points fondamentaux, à moins qu'elles les confortent. Il a remercié les Députés et promis de multiplier ces réunions par lesquelles il entend faciliter la concertation avec la classe politique, avant de lever la séance.

Au regard de ce qui précède, le GPBR, entend travailler sur ses positions en relation avec les autres groupes parlementaires et son Parti, pour que les idéaux des réformes politiques du gouvernement qu'il soutient, triomphent.

Le GPBR lance un appel à tout le peuple béninois, afin qu'il ne se laisse pas manipuler par les rumeurs, et reste serein et confiant en son avenir. Le GPBR lui réaffirme sa détermination à défendre et assurer ses intérêts.
Merci à vous tous, pour votre attention.

Fait à Cotonou le 24 Janvier 2024

Pour le Groupe Parlementaire « Bloc Républicain,

Le Président
Député Assan SEIBOU